

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

**Promouvoir une écologie positive****P3****Developper le système portuaire****T200**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-10 et L4221-1,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 relatif au volet "infrastructures de transport et mobilités" signé entre l'Etat et la Région le 27 juin 2024,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 3 000 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au financement d'investissements du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire (n° d'opération 23110145) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

